

Rapport de constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis et sur les ouvrages

Numéro de dossier : AGRASC2601233338
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016
Date du repérage : 26/01/2023
Heure d'arrivée : 10 h 25
Durée du repérage : 02 h 20

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Finistère**
Adresse : **26, Rue Trappic Coat**
Commune : **29470 PLOUGASTEL DAOULAS**
Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **Habitation individuelle et abris de Jardin**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-3 du CCH délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme par les termites et les zones de présence d'un risque de mэрule :

..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **AGRASC**
Adresse : **98-102, Rue de Richelieu 75002 PARIS 02**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre
Nom et prénom : **AGRASC**
Adresse : **98-102, Rue de Richelieu**
75002 PARIS 02

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **MILIN Gabriel**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **AUDIT IMMO**
Adresse : **Place de Strasbourg - 91, rue Sébastopol, 29200 BREST**
Numéro SIRET : **752 444 208 00025**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **55995433 - 31/12/2023**

Conclusion : Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

D. - Identification des parties d'immeubles ou de l'ouvrage visitées et résultat du constat (identification des éléments infestés ou ayant été infestés et de ceux qui ne le sont pas) ainsi que des agents de dégradation biologique :

Liste des pièces visitées

Rez de chaussée - Garage,	1er étage - Chambre 2,
Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Chambre 3,
Rez de chaussée - Wc,	1er étage - Salle de bain / WC,
Rez de chaussée - Chambre 1,	1er étage - Chambre 4,
Rez de chaussée - Salle d'eau,	1er étage - Chambre 5,
Rez de chaussée - Pièce de vie,	Combles,
1er étage - Dégagement,	Abris de jardin

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
Rez de chaussée				
Garage	Sol	-	-	-
Entrée	Sol - Carrelage Mur - Plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en aluminium Plinthes en carrelage	-	-	-
Wc	Sol - Carrelage Mur - Carrelage, plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois	-	-	-
Chambre 1	Sol - Parquet flottant Mur - Papier peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en bois	-	-	-
Salle d'eau	Sol - Carrelage Mur - Carrelage Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois	-	-	-
Pièce de vie	Murs	-	-	-
1er étage				
Dégagement	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en bois	-	-	-
Chambre 2	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en pvc Porte(s) en bois	-	-	-
Chambre 3	Sol - Parquet flottant Mur - Papier peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en bois	-	-	-
Salle de bain / WC	Sol - Carrelage Mur - Carrelage, plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	-	-	-

Parties d'immeubles bâties ou non bâties visitées	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT des constatations termites	RESULTAT constatations des insecte(s) à larves xylophages	RESULTAT constatations des champignons lignivores
Chambre 4	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en bois	-	-	-
Chambre 5	Sol - Parquet flottant Mur - Plâtre peint Plafond - Plâtre peint Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en bois Plinthes en bois	-	-	-
Combles	Sol - Isolant Mur - Parpaings Plafond - Charpente bois	-	-	-

« - » : absence d'indice d'infestation par un agent de dégradation biologique du bois

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence d'agents de dégradation biologique du bois.

E. - Identification des parties d'immeubles n'ayant pu être visitées et justification :


Néant


F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

- **Les espaces entre les plafonds, les parquets, solives et embouts de solives s'y trouvant,**
- **Les espaces derrière les radiateurs difficilement accessibles aux sondages,**
- **Les espaces derrière les cloisons de doublages,**
- **Les espaces derrière le mobilier de l'habitation,**
- **Les parquets bois en sous face des revêtements de sol collés ou posés.**

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	Photos
Rez de chaussée - Garage	Sol	Hygrométrie mesurée très élevée	

Rez de chaussée - Pièce de vie	Murs	Hygrométrie mesurée très élevée	
--------------------------------	------	---------------------------------	---

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200 – Mai 2016.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.

Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

I. - Conclusions :

Conclusion relative à la présence de termites :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :

Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

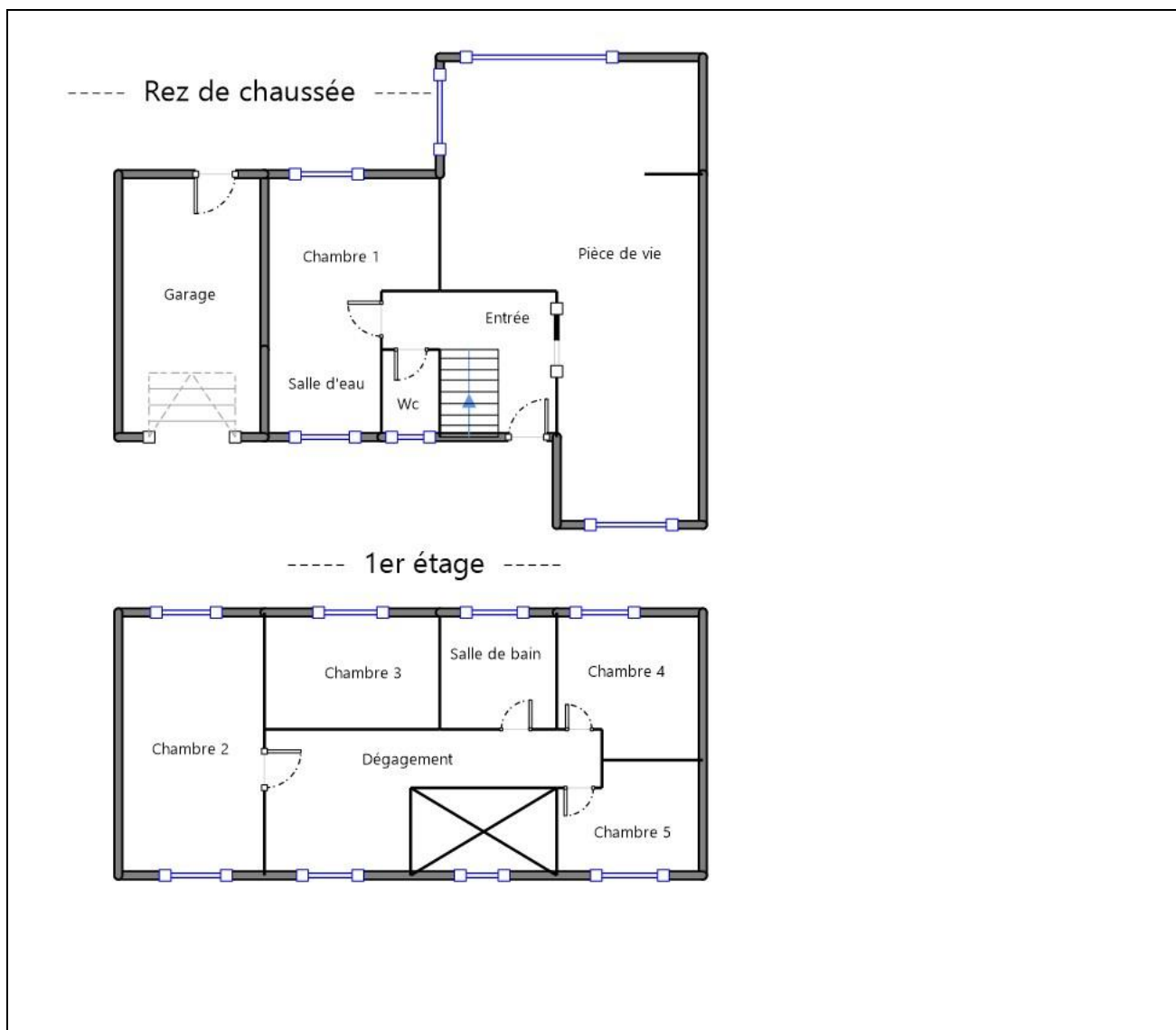
Il conviendra de surveiller dans le temps des différentes zones d'humidité relevées

L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

Fait à **PLOUGASTEL DAOULAS**, le **26/01/2023**
Par : **MILIN Gabriel**



Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation : Rez de chaussée - Pièce de vie
Ouvrage : Murs
Informations complémentaires : Hygrométrie mesurée très élevée



Photo n° PhTer001
Localisation : Rez de chaussée - Pièce de vie
Ouvrage : Murs
Informations complémentaires : Hygrométrie mesurée très élevée



Photo n° PhTer002
Localisation : Rez de chaussée - Garage
Ouvrage : Sol
Informations complémentaires : Hygrométrie mesurée très élevée



Allianz
Opérations Entreprises GESTION
Adresse Postale :
Allianz Opérations Entreprises GESTION
Case Courrier : 81315R
TSA11010
92087 La Défense Cedex
Tél : 0972 726 570
Fax :

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La Société Allianz IARD certifie que :

AUDIT IMMO
Place de Strasbourg
91 rue Sébastopol
29200 BREST

est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité Civile Activités de Services n° 55995433 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- ◆ Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 – 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- ◆ Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - **Constat des Risques d'Exposition au Plomb,**
 - **Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante,**
 - **Dossier technique amiante,**
 - **Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz,**
 - **Présence de termites et autres insecte xylophages,**
 - **Diagnostic de Performance Energétiques (DPE),**
 - **Etat des risques naturels et technologiques,**
 - **Mesurage Loi Carrez,**
 - **Mesurage Loi Boutin,**
 - **Diagnostic Radon,**
 - **Certificat de logement décent,**
 - **Etat des lieux locatifs,**
 - **Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et prêt à taux zéro,**
 - **Repérage d'amiante avant/après travaux et démolition**
 - **Présence de champignons lignivores,**



Le présent document, établi par Allianz, est valable jusqu'au 31/12/2023, sous réserve du règlement des cotisations.
Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère.

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 08/12/2022

Pour la Compagnie,

Faoussatou PONDERANT

